



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de  
Raymond Chabot Grant Thornton  
S.E.N.C.R.L.  
140, Grande Allée Est  
Bureau 200  
Québec (QC) G1R 5P7  
Tél.: (418)647-3078  
Télec.: (418)647-9279  
www.raymondchabot.com

CANADA  
DISTRICT DU QUÉBEC  
N<sup>o</sup> DIVISION : 02-QUÉBEC  
N<sup>o</sup> COUR : 200-11-028453-234  
N<sup>o</sup> DOSSIER : 43-2922854  
N<sup>o</sup> BUREAU : 1338754

COUR SUPÉRIEURE  
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

**9386-1482 QUÉBEC INC., PERSONNE  
MORALE LÉGALEMENT CONSTITUÉE  
FAISANT AFFAIRE AU 400-2700,  
BOULEVARD WILFRID-HAMEL À  
QUÉBEC (QUÉBEC) G1P 2J1**

## AVIS DE LA PROPOSITION AUX CRÉANCIERS

(article 51 de la Loi)

Avis est donné que 9386-1482 Québec inc. Répav de Québec (Québec) a déposé une proposition entre nos mains le 14 avril 2023 en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Ci-inclus une copie de la proposition, d'un état succinct de son actif et de son passif ainsi qu'une liste des créanciers visés par la proposition et dont les réclamations se chiffrent à 250 \$ ou plus, un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de votation et une copie du rapport du syndic sur la proposition.

Une assemblée générale des créanciers de la débitrice sera tenue par vidéoconférence Teams le 5 mai 2023 à 10 h 00. Si vous désirez recevoir les coordonnées pour assister à ladite vidéoconférence, veuillez nous en informer **avant le 4 mai 2023 à 10 h 00**, par courriel au [Reclamation-Claims@rcgt.com](mailto:Reclamation-Claims@rcgt.com)

Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer, à l'attention du syndic, **avant le 5 mai 2023 à 10 h 00**, par courriel au [Reclamation-Claims@rcgt.com](mailto:Reclamation-Claims@rcgt.com), une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le Tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie des créanciers visés.

Les preuves de réclamation, procurations et formulaires de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent être au préalable déposés entre nos mains.

Fait à Québec, ce 24 avril 2023.

RAYMOND CHABOT INC.  
Syndic autorisé en insolvabilité

Étienne Fiset, CPA, PAIR, SAI,  
Responsable désigné



# Raymond Chabot Inc.

An affiliate of  
Raymond Chabot Grant Thornton  
LLP  
Suite 200  
140, Grande Allée Est  
Québec (QC) G1R 5P7  
Phone: (418)647-3078  
Fax: (418)647-9279  
www.raymondchabot.com

CANADA  
DISTRICT OF QUEBEC  
DIVISION NO.: 02-QUÉBEC  
COURT NO. : 200-11-028453-234  
FILE NO. : 43-2922854  
OFFICE NO. : 1338754

SUPERIOR COURT  
" In Bankruptcy and Insolvency "

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF: **9386-1482 QUÉBEC INC.**

---

## NOTICE OF PROPOSAL TO CREDITORS (section 51)

---

Take notice that 9386-1482 Québec inc. Répav in the City of Québec (Québec) has lodged with us a proposal under the *Bankruptcy and Insolvency Act* on April 14, 2023.

Copy of the debtor's proposal, a condensed statement of its assets and liabilities, a list of the creditors affected by the proposal and whose claims amount to \$250 or more, a proof of claim form, a letter of votation and a copy of the trustee's preliminary report are enclosed herewith.

A general meeting of the creditors of the debtor will be held by conference call Teams on May 5, 2023 at 10:00 AM. If you wish to attend, please inform us **before May 4, 2023 at 10:00 AM**, by email at [Reclamation-Claims@rcgt.com](mailto:Reclamation-Claims@rcgt.com) to receive the contact details to join the conference call.

To be entitled to vote at the meeting, a creditor must file with the trustee, **before May 5, 2023 at 10:00 AM** a proof of claim form, and if necessary, a proxy by email at [Reclamation-Claims@rcgt.com](mailto:Reclamation-Claims@rcgt.com)

The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may, by resolution, accept the proposal made by the debtor either as made or as modified at the meeting. If so accepted and if approved by the Court, the proposal will bind all creditors or the class or creditors affected.

Proofs of claim forms, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with us prior thereto.

DATED AT Québec, April 24, 2023.

RAYMOND CHABOT INC.  
Licensed Insolvency Trustee

Étienne Fiset, CPA, PAIR, SAI,  
Trustee in charge

CANADA  
DISTRICT DU QUÉBEC  
N° DIVISION : 02-QUÉBEC  
N° COUR : 200-11-028453-234  
N° DOSSIER : 43-2922854  
N° BUREAU : 1338754

COUR SUPÉRIEURE  
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **9386-1482 QUÉBEC INC., PERSONNE  
MORALE LÉGALEMENT CONSTITUÉE  
FAISANT AFFAIRE AU 400-2700,  
BOULEVARD WILFRID-HAMEL À  
QUÉBEC (QUÉBEC) G1P 2J1**

La Proposante

-et-

**RAYMOND CHABOT INC.**, (SR0189)  
Étienne Fiset, CPA, PAIR, SAI,  
Responsable désigné

Syndic autorisé en insolvabilité

---

### **PROPOSITION**

(article 50 de la Loi)

Nous, 9386-1482 Québec inc., la Proposante nommée ci-dessus, soumettons à nos créanciers, la Proposition suivante en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* :

#### **1. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS GARANTIS**

Vu les garanties qui leur sont consenties, nous nous engageons à assumer intégralement les sommes dues aux créanciers garantis, en totalité ou selon toute entente à intervenir avec ces créanciers, dans la mesure où ces garanties seraient valides et opposables à un syndic autorisé en insolvabilité.

Dans le cas contraire, ces créanciers garantis seront considérés comme créanciers non garantis sans droit à un rang prioritaire.

#### **2. MONTANT OFFERT POUR DISTRIBUTION**

Nous offrons de remettre au syndic à la Proposition une somme totale de 100 000 \$ (le « Montant offert pour distribution »).

Une somme de 10 000 \$ sera remise au syndic au moment du dépôt de la présente Proposition et le résiduel au montant de 90 000 \$ sera payable par versements mensuels de 1 500 \$ durant soixante (60) mois. Le premier versement devant être effectué le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition. Le solde pourra être acquitté plus rapidement si les sommes sont disponibles.

#### **3. RÈGLEMENT DES HONORAIRES**

Les honoraires et débours du syndic, ainsi que le paiement des frais accessoires de comptabilité, légaux et autres, découlant de la présente procédure et incluant les frais encourus pour la préparation de ladite Proposition ou de toute Proposition amendée, s'il en est, seront payés en priorité, à même le Montant offert pour distribution aux créanciers, conformément à l'article 136 (1) b) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Les honoraires du syndic, payables à même le Montant offert pour distribution aux créanciers, sont limités à la somme de 15 000 \$, plus les taxes applicables. Le syndic est autorisé à prélever ses honoraires de la manière suivante :

- a) Un premier versement représentant 50 % des honoraires sera payable à l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.
- b) Un deuxième versement représentant 30 % des honoraires sera payable lors de l'émission du versement du 1<sup>er</sup> dividende aux créanciers non garantis.
- c) Un troisième versement représentant 20 % des honoraires sera payable lors de la présentation de la demande de libération du syndic.

Tout excédent d'honoraires incluant les honoraires payables dans le cadre de l'avis d'intention sera à la charge de la Proposante. L'acquiescement des comptes d'honoraires par la Proposante tenant lieu d'approbation.

#### 4. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE

Les réclamations de Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province qui étaient dues à la date du dépôt de l'avis d'intention, s'il y a lieu, ou au dépôt de la Proposition pour les montants de nature à faire l'objet d'une demande aux termes du paragraphe 224 (1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute disposition législative provinciale identique, pour l'essentiel, aux dispositions de ce paragraphe, seront payées en totalité, à même le Montant offert pour distribution prévu au paragraphe 2, avec les intérêts et pénalités y afférents en vertu des lois, règlements et décrets applicables, dans les six (6) mois suivants l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition, mais avant le règlement des créanciers prévu aux paragraphes 5, 6 et 7.

#### 5. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES EMPLOYÉS

Les réclamations des employés à titre de salaires impayés, de même que les sommes dues à titre de vacances des employés toujours en fonction auprès de la Proposante, seront acquittées par la Proposante dans le cours normal des opérations.

Par contre, les réclamations des employés qui ne sont plus en poste, à la date de la proposition, seront acquittées conformément aux articles 81.3 et 136 (1) (d) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Ces réclamations seront acquittées, en priorité, à même les sommes offertes pour distribution aux créanciers.

Conformément à l'article 60 (1.4) LFI, AUX FINS DE VOTE sur toutes questions relatives à la proposition faite par un employeur, personne n'a de réclamation à faire valoir pour les montants dus en conformité de l'article 136 (1) d) LFI.

#### 6. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS NON GARANTIS AVEC DROIT À UN RANG PRIORITAIRE

Les réclamations de créanciers non garantis avec droit à un rang prioritaire, décrites aux alinéas 136 (1)(a) à 136 (1)(j) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, autres que les honoraires du syndic et les réclamations des employés prévues respectivement aux paragraphes 3 et 5, seront payées en entier en priorité sur toutes les réclamations des créanciers non garantis dans les trente (30) jours suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.

## 7. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS NON GARANTIS

Toutes réclamations de créanciers non garantis soient quittancées par le partage au prorata de l'excédent des sommes versées selon le paragraphe 2, déduction faite des sommes distribuées en vertu des paragraphes 3, 4, 5 et 6.

## 8. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard des biens fournis, des services rendus et autres considérations, fournis après la date du dépôt de la Proposition, seront acquittés par la Proposante dans le cours normal des affaires.

## 9. PERSONNES LIÉES

La Proposante fera en sorte que les personnes qui lui sont liées, aux termes de l'article 4 de la Loi, renoncent à faire valoir quelque réclamation que ce soit payable selon les termes du paragraphe 7 de la Proposition, s'il y a approbation de la Proposition.

## 10. NOMINATION D'INSPECTEURS

La Proposante accepte la nomination d'au plus cinq (5) inspecteurs à être nommés par les créanciers, lors de l'assemblée générale des créanciers convoquée pour considérer la présente Proposition. Ces inspecteurs auront les pouvoirs prévus à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, ainsi que les pouvoirs de reporter le paiement des sommes prévues au paragraphe 2, pour un délai maximal de six (6) mois.

Les inspecteurs exerceront leurs pouvoirs tant que le syndic n'aura pas émis le certificat d'exécution intégrale de la Proposition, conformément à l'article 65.3 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

## 11. OPÉRATIONS SOUS-ÉVALUÉES ET TRAITEMENTS PRÉFÉRENTIELS

Le syndic ne sera pas investi des pouvoirs prévus aux articles 95 à 101 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

## 12. DISTRIBUTION

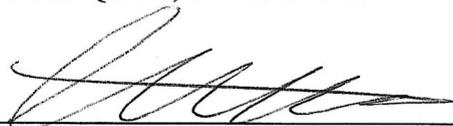
Raymond Chabot inc. agira comme syndic à la présente Proposition, et le Montant offert pour distribution payable en vertu du paragraphe 2 sera versé intégralement entre ses mains pour être distribué aux créanciers, conformément aux termes des paragraphes 3, 4, 5, 6 et 7 de la présente Proposition.

Le syndic prévoit faire une première distribution au 36<sup>e</sup> mois de la présente Proposition et une distribution finale au moment de sa demande de libération.

## 13. DÉROGATION

Toute dérogation de la part de la Proposante, à une ou plusieurs clauses ci-devant mentionnées, sera considérée comme un défaut en vertu de la présente Proposition.

Daté de Québec, le 14 avril 2023.



Charles-Alexandre Pelletier  
9386-1482 Québec inc.



Justine Larivière, CPA  
Témoin

District de: Québec  
 No. division: 2  
 No. cour: 200-11-028453-234  
 No. dossier: 43-2922854

FORMULAIRE 78

**Bilan (Proposition commerciale)**  
 (paragraphe 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de 9386-1482 Québec inc. Répav  
 Personne morale légalement constituée faisant affaire au 400-2700, boulevard Wilfrid-Hamel à Québec (Québec)  
 G1P 2J1

Originale  Modifié

Au Débiteur:

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude ce formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention, le cas échéant) le 14<sup>ième</sup> jour d'avril 2023. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

<b>PASSIF</b> (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Créanciers non garantis: voir liste A	\$831,379.69
2.	Créanciers garantis : voir liste B	\$370,604.38
3.	Créanciers privilégiés : voir liste C	\$8,305.35
4.	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D)	\$0.00
	pouvant être réclamées pour une somme de	\$0.00
<b>Total du passif</b>		<b>\$1,210,289.42</b>
<b>Surplus</b>		<b>\$0.00</b>

<b>ACTIF</b> (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Inventaire	\$0.00
2.	Aménagements	\$0.00
3.	Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
	Bonnes	\$49,867.31
	Douteuses	\$1,218.74
	Mauvaises	\$67,005.84
	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	\$118,091.89
4.	Lettres de change, billets à ordre, etc. : voir liste F	\$0.00
5.	Dépôts en Institutions financières	\$0.00
6.	Espèces	\$8,854.40
7.	Bétail	\$0.00
8.	Machines, outillage et installation	\$40,200.00
9.	Immeubles et biens réels : voir liste G	\$0.00
10.	Ameublement	\$0.00
11.	REER, FERR, Assurances-vie etc	\$0.00
12.	Valeurs mobilières, (actions, obligations, débetures etc.)	\$0.00
13.	Droits en vertu de testaments	\$0.00
14.	Véhicules	\$541,001.00
15.	Autres biens : voir liste H	\$323,477.84
<i>Si le Débiteur est une personne morale, ajoutez:</i>		
	montant du capital souscrit	
	montant du capital payé	
	Solde souscrit et impayé	
	Estimation du solde qui peut être réalisé	
<b>Total de l'actif</b>		<b>\$1,031,625.13</b>
<b>Déficit</b>		<b>\$178,664.29</b>

Je, Charles-Alexandre Pelletier, de 9386-1482 Québec inc. comme Répav de Québec dans la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, au meilleur de ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de ses affaires en ce 14<sup>ième</sup> jour d'avril 2023 et indiquent au complet tous ses biens de quelque nature qu'ils soient, en sa possession et réversibles, tels que définis par l'article 67 de la Loi.

ASSERMENTÉE (ou DÉCLARÉE  
 SOLENNELLEMENT)  
 devant moi à Québec  
 dans la province de Québec,  
 ce 14<sup>ième</sup> jour d'avril 2023



Justine Larivière 225114  
 Commissaire à  
 l'assermentation  
 pour la province  
 Québec



Signature du Débiteur

Liste des créanciers

Raymond Chabot Inc.

Date du Rapport: 24/04/2023

9386-1482 Québec inc., Répav # BSF 43-2922854 # du Fichier  
1338754

Crée par: Gabrielle Gignac

T	Créancier et Adresse	# ref	Rapport 170	Changement importants	Paiements modifiés	Assemblée demandée	Montant déclaré	Montant soumis	Montant admis	SD
G	Agence du Revenu du Canada (QC) Attn: Centre d'arrivages de l'insolvabilité du Québec 4695, boul. de Shawinigan-Sud, Shawinigan, Québec, G9P 5H9, Canada	DAS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00	\$0.00	N
G	Arundel Capital Québec Corporation 3007 14th Street SW, suite 201, Calgary, Alberta, T2T 3V6, Canada	22-0634046-0005	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$34,707.68	\$0.00	\$0.00	N
G	Arundel Capital Québec Corporation 3007 14th Street SW, suite 201, Calgary, Alberta, T2T 3V6, Canada	22-0520926-0003	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$16,037.13	\$0.00	\$0.00	N
G	Arundel Capital Québec Corporation 3007 14th Street SW, suite 201, Calgary, Alberta, T2T 3V6, Canada	22-0409027-0004	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$12,709.23	\$0.00	\$0.00	N
G	Arundel Capital Québec Corporation 3007 14th Street SW, suite 201, Calgary, Alberta, T2T 3V6, Canada	22-03849014-0011	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$23,270.79	\$0.00	\$0.00	N
G	Arundel Capital Québec Corporation 3007 14th Street SW, suite 201, Calgary, Alberta, T2T 3V6, Canada	21-1047087-0007	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$20,375.50	\$0.00	\$0.00	N
G	Arundel Capital Québec Corporation 3007 14th Street SW, suite 201, Calgary, Alberta, T2T 3V6, Canada	21-0567854-0005	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$13,191.87	\$0.00	\$0.00	N
G	Banque de Montréal 119, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 1L6, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$75,000.00	\$0.00	\$0.00	N
G	Clé Capital inc. 2200 Rue De La Sidbec S, Trois-Rivières, Québec, G8Z 4H1, Canada	21-0290896-0003	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$36,586.27	\$0.00	\$0.00	N
G	Kubota Canada Ltd 5900 14th Avenue, Markham, Ontario, L3S 4K4, Canada	21-0372968-0001	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$60,620.94	\$0.00	\$0.00	N
G	Meridian Onecap Credit Corp. PO Box 30597 RPO Madison, Burnaby, Colombie-Britannique, V5C 6J5, Canada	21-0405695-0001	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$51,478.33	\$0.00	\$0.00	N
G	Ministère du Revenu du Québec (QC) Attn: Dir. régionale de la Capitale-Nationale 1265, boul. Charest Ouest, Secteur C65-9K, Québec, Québec, G1N 4V5, Canada	DAS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00	\$0.00	N
G	RCAP Leasing inc. 5575 North Service Road, suite 300, Burlington, Ontario, L7L 6M1, Canada	22-0305537-0003	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$19,968.81	\$0.00	\$0.00	N
G	Société de Location GM Financial Canada Ltée 2001 Sheppard Ave., Suite 600, Toronto, Ontario, M2J 4Z8, Canada	21-0301698-0040	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1.00	\$0.00	\$0.00	N
G	Vault Crédit Corporation 41 Scarsdale Road, Suite 5, Toronto, Ontario, M3B 2R2, Canada	21-0725682-0008	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$6,656.83	\$0.00	\$0.00	N
<b>Garanti</b>			<b>Sous compte des créanciers</b>		<b>15</b>	<b>Sous-total</b>	<b>\$370,604.38</b>	<b>\$0.00</b>	<b>\$0.00</b>	
P	Commission de la construction du Québec 8485, rue Christophe-Colomb, Montréal, Québec, H2M 0A7, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$4,105.35	\$0.00	\$0.00	N
P	Salaires et vacances à payer 200-140 Grande Allée E, Québec, Québec, G1R 5P7, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$4,200.00	\$0.00	\$0.00	N
<b>Privilegié</b>			<b>Sous compte des créanciers</b>		<b>2</b>	<b>Sous-total</b>	<b>\$8,305.35</b>	<b>\$0.00</b>	<b>\$0.00</b>	
N	Agence du Revenu du Canada (QC) Attn: Centre d'arrivages de l'insolvabilité du Québec 4695, boul. de Shawinigan-Sud, Shawinigan, Québec, G9P 5H9, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Anugo 8150, boulevard Métropolitain Est, Bureau 250, Montréal, Québec, H1K 1A1, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$310.44	\$0.00	\$0.00	N
N	Brique Concept inc Lévis 5312, avenue du Maréchal-Joffre, Charny, Québec, G6X 3C7, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$16,459.97	\$0.00	\$0.00	N
N	Camions international élite LTÉE 265, rue Étienne Dubreuil, Québec, Québec, G1M 4A6, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$6,499.74	\$0.00	\$0.00	N
N	Carrière Union 8410, boulevard Pierre-Bertrand, Québec, Québec, G2K 1W1, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$8,167.02	\$0.00	\$0.00	N
N	Carrières Québec inc. 201, boulevard Louis-XIV, Québec, Québec, G2K 1W6, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$27,729.57	\$0.00	\$0.00	N
N	Chartrand Ford Ventes inc. 1610, boulevard Saint-Martin Est, Laval, Québec, H7G 4W6, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00	\$0.00	N
N	CNESST - Québec 530, boul. de l'Atrium, bur.160, C.P. 1200, Succ. Terminus, Québec, Québec, G1K 7E2, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$32,390.98	\$0.00	\$0.00	N
N	Englobe - GSI Environnement 415, chemin Plaisance, Saint-Henri, Québec, G0R 3E0, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$2,162.92	\$0.00	\$0.00	N

Date du Rapport: 24/04/2023

9386-1482 Québec inc., Répav # BSF 43-2922854 # du Fichier  
1338754

Crée par: Gabrielle Gignac

T	Créancier et Adresse	# ref	Rapport 170	Changement importants	Paiements modifiés	Assemblée demandée	Montant déclaré	Montant soumis	Montant admis	SD
N	Ferme W.S.T Lavallée 1601, boulevard Valcartier, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Québec, G0A 4S0, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$2,121.29	\$0.00	\$0.00	N
N	Groupe GCH inc. 836, rue Bourdages, Québec, Québec, G1M 3Y2, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$5,080.99	\$0.00	\$0.00	N
N	Harnois Énergies 80, Route 158, Saint-Thomas, Québec, J0K 3L0, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$64,052.70	\$0.00	\$0.00	N
N	Hydro-Québec Attn: Serv. recouvrement - Insolvabilité 140, Crémazie Ouest, 3e étage, Montréal, Québec, H2P 1C3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. 500-925, Grande Allée Ouest, Québec, Québec, G1S 1C1, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Lou-Tec 1140, rue Lévis, Terrebonne, Québec, J6W 5S6, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$5,607.72	\$0.00	\$0.00	N
N	Mini-mix st-basile inc. 822, chemin de la Station O, Saint-Basile, Québec, G0A 3G0, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,914.34	\$0.00	\$0.00	N
N	Ministère du Revenu du Québec (QC) Attn: Dir. régionale de la Capitale-Nationale 1265, boul. Charest Ouest, Secteur C65-9K, Québec, Québec, G1N 4V5, Canada	TPS/TVQ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$264,945.11	\$0.00	\$0.00	N
N	On Deck Capital Canada inc. 1825-1100, René Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H3B 4N4, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Pavage ucp 8090, rue Boyer, Québec, Québec, G2K 1S9, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$265,915.45	\$0.00	\$0.00	N
N	Romain Lemieux 140, Grande Allée Est, bureau 200, Québec, Québec, G1R 5P7, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$49,700.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Sablère MONTCALM inc. 215, boulevard Louis-XIV, Québec, Québec, G2K 1W6, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,203.81	\$0.00	\$0.00	N
N	Sciage Forage P.R.O. inc. 1054, boulevard Bastien, Québec, Québec, G2K 1E6, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$625.47	\$0.00	\$0.00	N
N	Scotiabank / The Bank of Nova Scotia c/o Canaccede International Management Ltd, P.O. Box 758 STN B, London, Ontario, N6A 4Y8, Canada	Prêt COVID	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$60,000.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Sintra inc. 1984, 5ieme Rue, bureau 275, Lévis, Québec, G6W 5M6, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,847.85	\$0.00	\$0.00	N
N	Terrassement Portneuf inc. 87, rue Saint-Georges, Saint-Basile, Québec, G0A 3G0, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$5,279.08	\$0.00	\$0.00	N
N	Vision Idéale inc. 7 Rue Lacroix, Pont-Rouge, Québec, G3H 2W9, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$9,365.24	\$0.00	\$0.00	N
<b>Non-garanti</b>		<b>Sous compte des créanciers</b>		<b>26</b>		<b>Sous-total</b>	<b>\$831,379.69</b>	<b>\$0.00</b>	<b>\$0.00</b>	
<b>Compte total de tous les créanciers</b>				<b>43</b>		<b>Grand Total</b>	<b>\$1,210,289.42</b>	<b>\$0.00</b>	<b>\$0.00</b>	



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de  
Raymond Chabot Grant Thornton  
S.E.N.C.R.L.  
140, Grande Allée Est  
Bureau 200  
Québec (QC) G1R 5P7  
Tél.: (418)647-3078  
Télec.: (418)647-9279  
www.raymondchabot.com

CANADA  
DISTRICT DU QUÉBEC  
N° DIVISION : 02-QUÉBEC  
N° COUR : 200-11-028453-234  
N° DOSSIER : 43-2922854  
N° BUREAU : 1338754

COUR SUPÉRIEURE  
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **9386-1482 QUÉBEC INC.**

La Partie proposante

-et-

**RAYMOND CHABOT INC., (SR0189)**  
Étienne Fiset, CPA, PAIR, SAI,  
Responsable désigné

Syndic autorisé en insolvabilité

**RAPPORT DU SYNDIC DÉSIGNÉ SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES  
ET DES FINANCES DE LA PARTIE PROPOSANTE**

*(articles 50 (10) et 50 (5) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)*

**PRÉAMBULE**

La *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ordonne au syndic de surveiller les affaires et finances de la Partie proposante, depuis le dépôt de la proposition jusqu'à son approbation par le Tribunal. De plus, le syndic doit faire, relativement aux affaires et aux biens, une évaluation et une investigation qui lui permettent d'estimer, avec un degré suffisant d'exactitude, la situation financière de la Partie proposante et la cause de ses difficultés financières, et d'en faire rapport aux créanciers.

À cet effet, veuillez prendre connaissance du présent rapport qui traite de l'état des affaires et finances de la Partie proposante et résume la proposition faite aux créanciers.

Fait à Québec, le 24 avril 2023.

RAYMOND CHABOT INC.  
Syndic autorisé en insolvabilité

Étienne Fiset, CPA, PAIR, SAI  
Responsable désigné

## 1. HISTORIQUE ET CAUSES DES DIFFICULTÉS

9386-1482 Québec inc., opérant sous le nom Répav, œuvre dans le domaine du déneigement ainsi que dans le domaine du pavage résidentiel et commercial depuis le 12 octobre 2018.

Les actionnaires et administrateurs de la Partie proposante sont messieurs Charles-Alexandre Pelletier et Jean-Sébastien Pelletier.

Au cours des dernières années, la Partie proposante s'est diversifiée au niveau des services offerts aux clients et a vu son chiffre d'affaires évoluer très rapidement, passant de 365 000 \$ au 31 juillet 2020, à 1 million au 31 juillet 2021 et à près de 3 millions au 31 juillet 2022.

Toutefois, la direction n'avait pas toutes les ressources en place afin de soutenir cette croissance, tant au niveau de la main-d'œuvre que du support financier. De plus, les prix soumissionnés au départ étaient en deçà des prix du marché et donc insuffisants pour atteindre la rentabilité. La Partie proposante a d'ailleurs terminé son année financière 2021 avec une perte de près de 300 000 \$.

Avec la diversification de ses services, la Partie proposante a eu besoin de davantage de machineries, qu'elle a dû financer par crédit-bail, et elle a dû emprunter à haut taux d'intérêts afin de couvrir ses besoins en liquidités.

De plus, la Partie proposante a accumulé d'importants arrérages au niveau des remises de taxes à la consommation et elle n'était plus en mesure d'honorer l'entente prise au préalable avec Revenu Québec et payer les remises courantes.

La direction explique la détérioration financière par les éléments suivants :

- Progression rapide du chiffre d'affaires et structure en place insuffisante pour pallier à l'augmentation des coûts d'exploitation;
- Perte importante à la fin de l'année financière 2021 à rattraper depuis 19 mois;
- Engagements financiers trop importants à court terme comparativement aux capacités de paiement de la Partie proposante.

Le 17 mars 2023, après avoir constaté son impossibilité de faire face à ses obligations au fur et à mesure de leur échéance, la Partie proposante a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers.

Dans le délai prévu de trente (30) jours, la Partie proposante a, par la suite, soit le 14 avril 2023, déposé une proposition auprès du Séquestre officiel, laquelle est résumée à la section 4 du présent rapport.

## 2. SITUATION FINANCIÈRE

Nous avons procédé à une analyse des états financiers pour les exercices terminés les 31 juillet 2021 et 2022, et pour la période de 7 mois terminée le 28 février 2023.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

Le sommaire du bilan est le suivant :

(en \$ - non audité)	28 février 2023	31 juillet 2022	31 juillet 2021
<b>ACTIF</b>			
Court terme			
Encaisse	30 212	104 630	27 326
Comptes clients	289 722	115 440	68 378
Travaux en cours	-	97 444	-
Impôts à recevoir	3 053	3 053	25 884
Frais payés d'avance	-	2 296	28 199
Avances aux actionnaires	196 059	120 591	-
Avances à des sociétés sous contrôle commun	73 840	128 919	6 744
Dépôt de garantie	3 878	9 378	-
	596 764	581 751	156 531
Long terme			
Immobilisations corporelles	541 967	570 090	821 772
Actifs incorporels	-	-	24 000
	<b>1 138 731</b>	<b>1 151 841</b>	<b>1 002 303</b>
<b>PASSIF</b>			
Court terme			
Emprunt bancaire	80 539	99 920	100 419
Créditeurs et charges à payer	700 929	631 025	508 651
Avances de sociétés sous contrôle commun	-	-	10 781
Avances des actionnaires	-	-	37 532
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	-	90 804	99 798
Tranche des obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant à moins d'un an	-	116 542	58 333
Dépôts de clients	31 951	113 456	30 569
	813 419	1 051 747	846 083
Long terme			
Dette à long terme	56 022	51 190	285 880
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	288 947	238 042	199 833
	<b>1 158 388</b>	<b>1 340 979</b>	<b>1 331 796</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital-actions	100	100	100
Bénéfices non répartis (déficit)	(19 757)	(189 238)	(329 593)
	(19 657)	(189 138)	(329 493)
	<b>1 138 731</b>	<b>1 151 841</b>	<b>1 002 303</b>

**Note :** La tranche à court terme de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant à moins d'un an n'a pas été calculée par la direction de la Partie proposante pour la période de 7 mois terminée le 28 février 2023.

Il ressort de ce tableau, les éléments suivants :

- Les comptes clients au 28 février 2023 s'élevaient à 289 722 \$. Un montant de 72 310,16 \$ est à recevoir du Centre de services scolaire de la Capitale. Revenu Québec a réclamé la perception de ces sommes afin d'effectuer compensation sur les sommes qui lui sont dues. En date du présent rapport, un montant de 15 751,08 \$ a été récupéré par Revenu Québec et un montant de 38 588,48 \$ a été encaissé par la Partie proposante.

- Le solde des comptes clients, après le retrait des sommes à recevoir du Centre de services scolaire de la Capitale, se situe à 56 % dans le 0-60 jours et à 44 % dans le plus de 60 jours.
- Depuis l'exercice financier terminé en 2020, les actionnaires ne se sont versé aucun dividende. Toutefois, ils ont encaissé des montants d'argent sous forme d'avances. Ils devront s'imposer sur ces sommes au moment de produire leurs déclarations d'impôts personnelles.
- Durant l'exercice financier terminé le 31 juillet 2022, la Partie proposante s'est départie d'un immeuble destiné à la location dont la valeur comptable totalisait 387 384 \$ et dont la dette s'élevait à 345 678 \$.
- Le poste « créiteurs et charges à payer » a augmenté d'environ 200 000 \$ depuis l'année financière terminée le 31 juillet 2021. Cette hausse s'explique essentiellement par une accumulation de TPS/TVQ à payer dont le solde au 31 juillet 2022 s'élevait à 172 101 \$ et à 248 511 \$ au 28 février 2023. Cette créance gouvernementale a mis une pression sur les liquidités de la Partie proposante.

Le sommaire des résultats est le suivant :

(en \$ - non audité)	28 février 2023 (7 mois)	31 juillet 2022 (12 mois)	31 juillet 2021 (12 mois)
Chiffres d'affaires	1 779 078	2 827 236	1 010 091
Coûts directs	1 379 647	2 229 419	1 038 104
Bénéfice brut	399 431	597 817	(28 013)
	22%	21%	-3%
Frais d'exploitation	182 958	357 281	233 789
Frais financiers	47 051	111 604	60 443
	230 009	468 885	294 232
Bénéfice (perte) avant autres revenus	169 422	128 932	(322 245)
Autres revenus	149	11 423	25 061
Impôts recouvrés (exigibles)	(93)	-	7 400
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>169 477</b>	<b>140 355</b>	<b>(289 784)</b>

Il ressort de ce tableau, les éléments suivants :

- Depuis l'exercice terminé le 31 juillet 2022, la marge brute est plutôt stable.
- Bien que la Partie proposante génère des profits depuis les 19 derniers mois, les engagements financiers au niveau des emprunts et des crédits-baux ont mis une pression sur les liquidités disponibles pour payer toutes les dettes. Au 31 juillet 2021, la tranche de la dette long terme et des obligations découlant de contrat de location-acquisition venant à échéance à moins d'un an s'élevaient respectivement à 158 131 \$ et à 207 346 \$ au 31 juillet 2022.

### **3. RELATIONS D'AFFAIRES ANTÉRIEURES AVEC LA PARTIE PROPOSANTE**

Raymond Chabot inc. a fourni des services à la Partie proposante par le passé. En effet, elle a produit des analyses financières et elle a accompagné la Partie proposante dans la préparation de variations prévisionnelles de l'encaisse sur douze (12) semaines.

### **4. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION**

La présente section résume la proposition.

En cas de divergence, le texte de cette dernière doit prévaloir sur le présent sommaire.

#### **Créanciers garantis**

La proposition prévoit le paiement des créanciers garantis, en conformité avec les contrats actuels ou selon les ententes intervenues ou à intervenir avec chacun ou selon la Loi.

#### **Réclamations de la Couronne**

Les réclamations de la Couronne selon l'article 60(1.1) de la LFI seront payées à même le montant offert dans les six (6) mois suivants l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la proposition.

#### **Réclamation des employés**

La proposition prévoit le paiement des sommes dues aux employés dans le cours normal des affaires.

Les réclamations des employés qui ne sont plus en poste, à la date de la proposition, seront acquittées conformément aux articles 81.3 et 136 (1)d) de la LFI.

#### **Réclamations des créanciers non garantis avec droit à un rang prioritaire**

Les réclamations des créanciers non garantis avec droit à un rang prioritaire, à l'exception des honoraires professionnels du syndic et des réclamations des employés, décrites aux alinéas 136 (1) a) à 136 (1) j) de la LFI, seront payés en entier en priorité sur toutes les réclamations des créanciers non garantis.

#### **Autres réclamations**

La Partie proposante paiera au syndic une somme totale de 100 000 \$. Un montant de 10 000 \$ a été remis au syndic au moment du dépôt de la présente proposition. Le résiduel au montant de 90 000 \$ sera payable par versements mensuels de 1 500 \$ durant soixante (60) mois et proviendra des opérations courantes de la Partie proposante. Le premier versement devant être effectué le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente proposition. Le solde pourra être acquitté plus rapidement si les sommes sont disponibles. Le montant offert servira à acquitter les :

- Honoraires du syndic, lesquels seront limités à 15 000 \$, plus les taxes applicables, de même que les débours du syndic à la proposition;
- Réclamations de la Couronne;

- Réclamations des employés;
- Réclamations des créanciers non garantis avec droit à un rang prioritaire;
- Réclamations des créanciers non garantis au prorata.

Afin d'augmenter le dividende aux créanciers non garantis, la Partie proposante a fait renoncer les parties qui lui sont liées, conformément au paragraphe 4 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, à faire valoir quelque réclamation que ce soit.

## 5. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF DANS UN CONTEXTE DE FAILLITE

Nous vous présentons le bilan estimé non audité de l'entreprise au 14 avril 2023, préparé par la direction. La valeur estimative de réalisation de l'actif, selon des critères fondés sur l'expérience, serait la suivante :

Description des éléments d'actif	Valeur au bilan statutaire	Valeur estimative dans un contexte de réalisation	Créanciers garantis		Excédant estimatif dans un contexte de réalisation
			Montant	Nom et nature	
Espèces en banque <sup>1</sup>	8 854	8 854			-
Comptes clients <sup>2</sup>	118 092	51 086			-
Dépôts de garantie <sup>3</sup>	3 878	-	75 000	Banque de Montréal - Hypothèque mobilière universelle <sup>11</sup>	-
Avances aux actionnaires <sup>4</sup>	245 759	-			-
Avances à EKT Capital inc. <sup>5</sup>	45 901	-			-
Avances à 9372-7576 Québec inc. <sup>6</sup>	27 940	-			-
Camion International 9200 2001	45 000	20 000	34 708		-
Réf.22-0634046-0005 <sup>7</sup>					
Camion Ford F550 2008 avec plateforme	33 000	15 000	16 037		-
Réf.22-0520926-0003 <sup>7</sup>					
Remorque JLD Plate 2006 Réf.22-0409027-0004 <sup>8</sup>	14 000	-	-	Arundel Capital Québec	-
Camion Ford F350 2008 et Camion Isuzu 2009	38 000	17 000	23 271	Corporation - Crédits-baux	-
Réf.22-03849014-001 <sup>7</sup>					
Camion dompeur Sterling 2004	54 000	24 000	20 376		-
Réf.21-1047087-0007 <sup>7</sup>					
Camion dompeur International 2013	52 000	23 000	13 192		-
Réf.21-0567854-0005 <sup>7</sup>					
Camions, remorque et rouleau	97 000	49 000	36 586	Clé Capital inc. - Crédit-bail	10 787
Réf.21-0290896-0003 <sup>7</sup>					
Remorque N&N 2022 et rouleau compacteur 2016	28 000	16 000	19 969	RCAP Leasing inc. - Crédit-bail	-
Réf.22-0305537-0003 <sup>7</sup>					
Excavatrice Kubota 2020	90 000	58 000	60 621	Kubota Canada LTD - Crédit-bail	-
Réf.21-0372968-0001 <sup>7</sup>					
Équipement, chariot élévateur et rouleau compacteur	40 200	13 300	6 657	Vault Crédit Corporation - Crédit-bail	6 643
Réf.21-0725682-0008 <sup>7</sup>					
Paveuse sur chenilles Leeboy 2015	90 000	58 000	51 478	Meridian Onecap Credit Corp. - Crédit-bail	6 522
Réf.21-0405695-0001 <sup>7</sup>					
Chevrolet Silverado 1500 2021	1	-	-	Société de location GM Financial Canada Ltée - Location	-
Réf.21-0301698-0040 <sup>9</sup>					
Paiement préférentiel en faveur d'André Pelletier <sup>10</sup>	-	ind.			ind.
<b>TOTAL</b>	<b>1 031 625</b>	<b>353 240</b>	<b>357 894</b>		<b>23 952</b>
<b>CRÉANCES NON GARANTIES AVEC DROIT À UN RANG PRIORITAIRE :</b>					
Créances gouvernementales relatives aux DAS impayées					-
Créances relatives aux salaires non payés					8 305
<b>FRAIS DE RÉALISATION ESTIMÉS</b>					<b>35 000</b>
<b>SURPLUS À LA FAILLITE</b>					<b>-</b>
<b>POURCENTAGE ESTIMATIF DE RÉALISATION POUR LES CRÉANCIERS NON GARANTIS</b>					<b>0,00%</b>

## Notes :

1. Les espèces en banque représentent le solde au compte bancaire de la Partie proposante au moment du dépôt de la proposition.
2. La valeur des comptes clients au bilan statutaire représente la valeur comptable au 6 avril 2023 et la valeur estimative dans un contexte de réalisation représente la valeur des comptes clients de moins de 90 jours.
3. La valeur estimative dans un contexte de réalisation des dépôts de garantie est nulle, car ces dépôts ont été octroyés à des crédits-bailleurs et ils risquent d'être compensés sur les sommes dues par la Partie proposante dans un contexte de liquidation.
4. Aucune valeur estimative dans un contexte de réalisation n'est accordée aux avances aux actionnaires, car compte tenu des montants importants qui leur seront réclamés à l'égard de leurs cautionnements et de leurs responsabilités d'administrateurs, ces derniers devront également avoir recours à la LFI pour se protéger de leurs créanciers.
5. La valeur estimative dans un contexte de réalisation des avances à EKT Capital inc. est nulle puisque selon les informations obtenues de la débitrice, cette compagnie est inactive et ne possède aucun élément d'actif.
6. La valeur estimative dans un contexte de réalisation des avances à 9372-7576 Québec inc. est nulle puisque selon les informations obtenues de la débitrice, cette compagnie est inactive.
7. La valeur estimative dans un contexte de réalisation des actifs visés par des crédits-baux a été établie par SIS Services inc. le 31 janvier 2023. Il s'agit de la valeur de réalisation avant les frais conservatoires (assurances, prise d'inventaire, frais de vente, etc.). Le solde dû aux créanciers garantis à l'égard de ces mêmes crédits-baux est la valeur au 28 février 2023.
8. De façon concomitante avec le dépôt de la présente proposition, la Partie proposante a vendu cette remorque à un tiers non lié au prix de 18 500 \$, plus les taxes applicables, et a remboursé le solde de la dette à Arundel au montant de 16 009,12 \$ (taxes incluses). Le produit net de la vente se retrouve dans le solde bancaire identifié dans le tableau ci-dessus. Selon SIS Services inc., la remorque avait une juste valeur marchande de 14 000 \$ et une valeur estimative de 6 000 \$. Une nouvelle remorque a été achetée dans les jours suivants et elle a été financée par Arundel par crédit-bail, selon les informations obtenues de la Partie proposante.
9. Selon la direction de la Partie proposante, le véhicule Chevrolet Silverado a été remis au créancier garanti la veille du dépôt de la présente proposition, car le bail était venu à échéance.
10. Tel que mentionné à la section 7 du présent rapport ci-dessous, des remboursements d'environ 23 200 \$ d'un prêt initial de 42 500 \$ ont été faits en faveur de M. André Pelletier, le père des deux actionnaires, dans les mois précédents le dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition. Ces remboursements représentent des paiements préférentiels et ont donc une valeur de réalisation dans un contexte de faillite. Le montant est cependant difficile à déterminer par le syndic, car des frais juridiques devront être engagés afin de percevoir ces sommes.

11. La Banque de Montréal détient une hypothèque universelle de premier rang et aux fins de présentation dans le tableau ci-dessus, le solde de la dette de 75 000 \$ a été appliqué sur l'équité disponible des actifs dans l'ordre où ils sont présentés dans le tableau.

## 6. RÉCLAMATION DES CRÉANCIERS

La liste des créanciers déclarés par la direction de la Partie proposante peut être résumée ainsi. À ce jour, le syndic n'a pas reçu de preuves de réclamation lui permettant d'infirmar les renseignements fournis.

(en \$)	Montant déclaré
Créanciers garantis	370 604
Réclamations en vertu de 60(1.1) LFI	-
Réclamations des employés	8 305
Créanciers non garantis avec droit à un rang prioritaire	-
Créanciers non garantis	822 014
Créanciers liés	9 365
<b>Total</b>	<b>1 210 289</b>

## 7. CONDUITE DE LA PARTIE PROPOSANTE

### 7.1 Enquête comptable

L'étude des opérations sous-évaluées et traitements préférentiels a permis d'identifier les opérations suivantes :

- Des avances nettes d'environ 169 000 \$ aux actionnaires, Charles-Alexandre Pelletier et Jean-Sébastien Pelletier. Ces avances ne seront pas récupérées puisque les actionnaires déposeront chacun une proposition concordataire dans les prochains jours.
- Des avances nettes d'environ 14 000 \$ à des sociétés sous contrôle commun. Ces avances ne seront pas récupérées puisque ces 2 sociétés sont inactives selon la Partie proposante et n'ont donc aucune capacité de remboursement.
- Des remboursements d'environ 23 200 \$ d'un prêt initial de 42 500 \$ en faveur de M. André Pelletier, le père des 2 actionnaires. La présente proposition a été bonifiée afin de compenser pour ces remboursements.

### 7.2 États des projections sur l'évolution de l'encaisse et suivi des opérations

Depuis le dépôt de l'avis d'intention, le syndic a exercé son pouvoir de surveillance des affaires et des finances de la Partie proposante, conformément à l'article 50.4 (7) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, et a obtenu toute la collaboration nécessaire.

Les variations de l'encaisse, pour la période de trois (3) semaines s'échelonnant du 19 mars au 8 avril 2023, se résument ainsi :

(en \$)	Réel (3 semaines)	Prévu (3 semaines)	Écarts (3 semaines)
<b>Recettes</b>			
Comptes clients	68 227	43 956	24 271
Dépôts clients	3 550	6 000	(2 450)
Avances d'une source externe	5 000	-	5 000
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>76 777</b>	<b>49 956</b>	<b>26 821</b>
<b>Débours</b>			
Salaires et avantages sociaux	14 517	16 800	2 283
Sous-traitance	3 820	-	(3 820)
Loyer	1 356	1 356	-
Entretien et réparations	8 231	8 335	104
Télécommunications	540	1 550	1 010
Assurances	371	371	-
Frais d'administration	1 575	1 836	261
Autres fournisseurs	1 075	2 500	1 425
Honoraires de restructuration	-	5 000	5 000
Marge de crédit	5 000	-	(5 000)
Versement location véhicule	2 733	10 136	7 404
Versement créancier Crédit-Bail	5 914	5 850	(64)
Versement créancier Vault	3 360	3 353	(7)
Intérêts et frais financiers	3 508	3 365	(143)
<b>TOTAL DES DÉBOURS</b>	<b>52 000</b>	<b>60 452</b>	<b>8 453</b>
Excédent (déficit) généré	24 777	(10 496)	35 273
Encaisse au début	10 596	10 596	-
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>35 373</b>	<b>99</b>	<b>35 273</b>

Il ressort de ce tableau, les éléments suivants :

- La Partie proposante a encaissé un montant de 28 970,84 \$ le 5 avril 2023 provenant du Centre de services scolaire de la Capitale alors que par prudence, aucun montant de ce client n'était prévu être encaissé.
- Il y a un écart temporaire de 7 404 \$ provenant du non-paiement de la location de véhicules chez Enterprise dont le paiement initial est fait par carte de crédit, et le paiement est comptabilisé ensuite au moment de payer la carte de crédit.

## 8. ÉTAT DE LA RÉALISATION ESTIMÉE

Selon les informations contenues au bilan statutaire de la Partie proposante, le dividende estimatif aux créanciers non garantis serait le suivant :

	(en \$)
Montant forfaitaire	100 000
Moins :	
Réclamations de la Couronne	-
Honoraires et débours du syndic (estimé)	18 746
Réclamations privilégiées	-
<b>Montant disponible pour les créanciers non garantis</b>	<b>81 254</b>
<b>Selon le bilan statutaire, les créanciers admissibles au dividende s'élèvent à</b>	<b>822 014</b>
<b>Dividende estimatif</b>	<b>9,88%</b>

## 9. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Considérant que :

- Dans un contexte de faillite, aucun dividende ne serait attribué aux créanciers non garantis, ni même ceux ayant un droit prioritaire en vertu de l'article 136 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- La somme de 10 000 \$ a été versée au syndic très rapidement, soit lors du dépôt de la présente proposition.

Nous considérons que la proposition est avantageuse pour l'ensemble des créanciers et recommandons donc son acceptation.

## 10. MARCHE À SUIVRE POUR LE VOTE SUR LA PROPOSITION

Vous trouverez sous pli un formulaire de preuve de réclamation ainsi qu'un formulaire de vote. Tous les créanciers doivent remplir ce formulaire de preuve de réclamation et joindre leur relevé de compte ou une copie des factures. Les créanciers qui ne prévoient pas assister ou être présents à l'assemblée du 5 mai 2023, peuvent également remplir et soumettre le formulaire de vote ci-joint indiquant leur position, en faveur ou contre l'acceptation de la proposition.

Nous rappelons aux créanciers que pour voter sur la proposition, ils doivent déposer leur preuve de réclamation auprès du syndic avant le début de l'assemblée du 5 mai 2023. Pour être acceptée, la proposition devra être approuvée par une majorité en nombre et une majorité des deux tiers (2/3) en valeur des créanciers de chaque catégorie, qui votent en personne ou par procuration à l'assemblée. Les formulaires de preuve de réclamation, les formulaires de votation, les formulaires de procuration et les pièces justificatives peuvent nous être transmis de différentes façons, soit :

**Par courriel à : [Reclamation-Claims@rcgt.com](mailto:Reclamation-Claims@rcgt.com)**

**Par télécopieur au (418) 647-9279**

**Par courriel ou à la réception de notre bureau situé à l'adresse suivante :**

**Raymond Chabot inc.**

**140, Grande Allée Est, bureau 200**

**Québec (Québec) G1R 5P7**



Dossier n° : 1338754  
Entré le :  
Garanti :  
Privilégié :  
Ordinaire :

## PREUVE DE RÉCLAMATION

(Article 50.1, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1)  
et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Expédiez tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Numéro civique	Rue	
Ville	Province	Code postal

Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire une proposition ou de la proposition de :

9386-1482 Québec inc. Répav (nom de la partie débitrice) de  
Québec (Québec) (ville et province) et de la réclamation de \_\_\_\_\_, créancier.

Je, soussigné, \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de,  
\_\_\_\_\_ (ville et province), certifie ce qui suit :

- Je suis le créancier de la partie débitrice susnommée (ou je suis) \_\_\_\_\_ (précisez le poste ou la fonction) de \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou de son représentant).
- Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
- La partie débitrice était, à la date du dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition, soit le **17 mars 2023**, endettée envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de \_\_\_\_\_ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la partie débitrice a droit. (**L'ÉTAT DE COMPTE OU L'AFFIDAVIT ANNEXÉ DOIT FAIRE MENTION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OU DE TOUTE AUTRE PREUVE À L'APPUI DE LA RÉCLAMATION.**)
- (**Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.**)

**A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**  
(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir de la partie débitrice à titre de garantie et :  
(Cochez ce qui s'applique.)

- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire;
- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.  
(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

**B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

**C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs de la partie débitrice à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \_\_\_\_\_ \$, et dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexe une copie des documents relatifs à la garantie.)*

**D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de \_\_\_\_\_ \$.  
*(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)*

**E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

**F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

**G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

*(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)*

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)*

**H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)*

5. Autant que je sache, je suis lié (*ou le créancier susnommé est lié*) (*ou je ne suis pas lié ou le créancier susnommé n'est pas lié*) à la partie débitrice selon l'article 4 de la Loi et, j'ai (*ou le créancier susnommé a*) (*ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas*) un lien de dépendance avec la partie débitrice.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus de la partie débitrice, les crédits que j'ai attribués à celle-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (*ou, si le créancier et la partie débitrice sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois*) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : *(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)*

7. ***(Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)***

Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.

Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature - Témoin

\_\_\_\_\_  
Signature - Créancier

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

**REMARQUES :** Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

Lorsqu'une copie du présent formulaire est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, comme indiqués sur le Formulaire 1.1, doivent figurer à la fin du document.

**AVERTISSEMENTS :** Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.



# Raymond Chabot inc.

Office no: 1338754  
Entered :  
Secured:  
Preferred:  
Ordinary:

## PROOF OF CLAIM

*(Section 50.1, Subsections 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1), and Paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)*

*All notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:*

Civic number	Street	
City	Province	Postal code

In the matter of the notice of intention to file a proposal or proposal of:

9386-1482 Québec inc. Répav *(Name of debtor party)* of  
 Québec (Québec) *(city and province)* and the claim of \_\_\_\_\_, creditor.

I, \_\_\_\_\_ *(name of creditor or representative of the creditor)*, of, \_\_\_\_\_ *(city and province)*, do hereby certify:

- That I am a creditor of the above-named debtor party (or that I am) \_\_\_\_\_ *(state position or title)* of \_\_\_\_\_ *(name of creditor or representative of the creditor)*.
- That I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.
- That the debtor party was, at the date of the notice of intention to file a proposal namely the **March, 17 2023** and still is, indebted to the creditor in the sum of \$ \_\_\_\_\_, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule "A", after deducting any counterclaims to which the debtor party is entitled. **(THE ATTACHED STATEMENT OF ACCOUNT, OR AFFIDAVIT MUST SPECIFY THE VOUCHERS OR OTHER EVIDENCE IN SUPPORT OF THE CLAIM.)**
- (Check and complete appropriate category.)**

**A. UNSECURED CLAIM OF \$ \_\_\_\_\_**  
*(other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)*

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor party as security and *(Check appropriate description.)*

- Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_, I do not claim a right to a priority.
- Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_, I claim a right to a priority under section 136 of the Act. *(Set out on an attached sheet details to support priority claim.)*

**B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows:  
*(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)*

**C. SECURED CLAIM OF \$ \_\_\_\_\_**

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor party valued at \$ \_\_\_\_\_ as security, particulars of which are as follows:

*(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)*

**D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OF AQUACULTURIST OF \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ \_\_\_\_\_.

*(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)*

**E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_ .

That I hereby make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_ .

**F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT REGARDING PENSION PLAN OF \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_ .

That I hereby make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_ .

**G. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$ \_\_\_\_\_**

*(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)*

That I hereby make a claim under subsection 50(13) of the Act, particulars of which are as follows:

*(Gives full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)*

**H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim as a customer for net equity as contemplated by section 262 of the Act, particulars of which are as follows :

*(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)*

5. That, to the best of my knowledge, I am (or the above-named creditor is) (or am not or is not) related to the debtor party within the meaning of section 4 of the Act, and have (or has) (or have not or has not) dealt with the debtor party in a non arm's length manner.
6. That the following are the payments that I have received from, the credits that I have allowed to, and the transfers at undervalue within the meaning of subsection 2(1) of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor party within the three months (or, if the creditor and the debtor party are related within the meaning of section 4 of the Act, or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial bankruptcy event within the meaning of subsection 2(1) of the Act: *(Provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)*
7. ***(Applicable only in the case of the bankruptcy of an individual.)***
  - Whenever the trustee reviews the financial situation of a bankrupt to redetermine whether or not the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act, I request to be informed, pursuant to paragraph 68(4) of the Act, of the new fixed amount or of the fact that there is no longer surplus income.
  - I request that a copy of the report filed by the trustee regarding the bankrupt's application for discharge pursuant to subsection 170(1) of the Act be sent to the above address.

Dated at \_\_\_\_\_ this \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature - Witness

\_\_\_\_\_  
Signature - Creditor

Telephone No.: \_\_\_\_\_

Fax No.: \_\_\_\_\_

Email address: \_\_\_\_\_

**NOTES:** If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.

If a copy of this form is sent electronically by means such as email, the name and contact information of the sender, prescribed in Form 1.1, must be added at the end of the document.

**WARNINGS:** A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in a proof of security, by the secured creditor. Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any false claim, proof, declaration or statement of account.

## FORMULE DE PROCURATION GÉNÉRALE

*(alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) et paragraphe 102(2) de la Loi)*

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION ET DE LA PROPOSITION  
DE :

9386-1482 Québec inc. Répav (Nom de la partie débitrice)

Je, \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_  
Nom du créancier Nom de la ville

créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme \_\_\_\_\_, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature - Témoin

\_\_\_\_\_  
Signature - Créancier

\_\_\_\_\_  
Nom du créancier qui est une personne morale

\_\_\_\_\_  
Nom - Témoin

Par \_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé

## GENERAL PROXY

*(Paragraphs 51(1) (e) and 66.15(3) (b) and subsection 102(2) of the Act)*

IN THE MATTER OF THE NOTICE OF INTENTION TO FILE A PROPOSAL AND PROPOSAL OF:

9386-1482 Québec inc. Répav (Name of debtor party)

I, \_\_\_\_\_, of \_\_\_\_\_  
Name of creditor Name of town or city

a creditor in the above matter, hereby appoint \_\_\_\_\_, to be my general proxy in the above matter, except as to the receipt of dividends, with (or without) power to appoint another general proxy in his or her place).

Dated at \_\_\_\_\_ this \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature - Witness

\_\_\_\_\_  
Signature - Individual creditor

\_\_\_\_\_  
Name of corporate creditor

\_\_\_\_\_  
Name - Witness

Per \_\_\_\_\_  
Name and title of signing officer

**FORMULE DE VOTATION**  
(alinéas 51(1)f) de la Loi

---

**DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : 9386-1482 QUÉBEC INC. RÉPAV**

Je (*ou* Nous), \_\_\_\_\_ (*nom du créancier*), de  
\_\_\_\_\_ (*nom de la ville ou village*), créancier dans l'affaire susmentionnée à l'égard  
de la somme de \_\_\_\_\_ \$ demande au syndic agissant relativement à la proposition de 9386-1482  
Québec inc., personne insolvable, de consigner mon (*ou* notre) vote \_\_\_\_\_ (**en faveur de *ou***  
**contre**) l'acceptation de la proposition, faite le 14 avril 2023.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_<sup>e</sup> de \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Signature - Témoin

\_\_\_\_\_  
Signature - Créancier individuel

Nom du créancier qui est une personne morale

Par : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Nom du témoin

\_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé

**VOTING LETTER**

(paragraphs 51(1)f) of the Act

---

**IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF: 9386-1482 QUÉBEC INC. RÉPAV**

I (*or* We), \_\_\_\_\_ (*name of creditor*), of  
\_\_\_\_\_ (*name of city, town or village*), a creditor in the above matter for the sum  
of \$ \_\_\_\_\_ hereby request the trustee acting with respect to the proposal of 9386-1482 Québec inc.,  
an insolvent person, to record my (*or* our) vote \_\_\_\_\_ (**for or against**) the acceptance of the  
proposal, made on the April 14, 2023.

Dated at \_\_\_\_\_, this \_\_\_\_\_<sup>th</sup> of \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Signature - Witness

\_\_\_\_\_  
Signature - Individual Creditor

Name of Corporate Creditor

Per: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Name of the witness

\_\_\_\_\_  
Name and Title of Signing Officer



Raymond Chabot inc.

## AVIS À TOUS LES CRÉANCIERS/NOTICE TO CREDITORS

Veillez prendre note des coordonnées suivantes pour nous joindre relativement au dossier de la proposition à ses créanciers de 9386-1482 Québec inc. Répav

Please take note of those following contact information related to the file of the proposal to the creditors of 9386-1482 Québec inc. Répav

Nom du syndic/ Name of the trustee	Raymond Chabot inc. par/by Étienne Fiset, CPA, PAIR, SAI
Adresse postale/ Mailing Address	140, Grande Allée Est, bureau 200 à Québec (Québec) G1R 5P7
Numéro de téléphone/Phone number	(418) 647-3078
Numéro de télécopieur/Fax number	(581) 318-2892
Adresse électronique/Email	Reclamation-Claims@rcgt.com

Merci,  
Thank you,

RAYMOND CHABOT INC.  
Syndic autorisé en insolvabilité/Licensed Insolvency Trustee

Étienne Fiset, CPA, PAIR, SAI  
Responsable désigné/Trustee in charge